



# PROCÈS-VERBAL DÉTAILLÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2016

## Le vingt et un mars deux mille seize

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 11 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**Membres présents :** R. PFEFFER - P. CHAPOT - F. VALETTE - V. MERLE - L. BIOT - C. DREUX - A. DUTEL - P. DANIEL - G. BOUZIAT - V. ZIMMERMAN - F. MILLION - Y. PAPILLON - J. POUZADOUX - B. BURTIN - P. BERRET - JP. PONS - J. REY - JC. BARILLET - J. FOUCART - E. BANDE - M. DELORME - B. LAUGINIE - M. YUSTE - A. RULLIERE - C. THIRY.

## Membres excusés :

J. GUINAND donne pouvoir à J. POUZADOUX

MJ. GUINAND donne pouvoir à A. RULLIERE

## Membres absents :

C. GALLET

G. TEZIER

## Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 26

**Secrétaire élu :** JC. BARILLET

Début de la séance : 20H00

## FINANCES ET MOYENS GENERAUX

### *Délibération n° 14/16*

### *Objet : Vote du Compte administratif 2015*

Madame Pascale DANIEL présente le compte administratif 2015

## Section de fonctionnement

En dépenses, Mme DANIEL précise que le CA 2015 fait apparaître une bonne gestion des dépenses de fonctionnement avec une baisse des dépenses réelles de 2,08%. Elle propose de les détailler en présentant les éléments les plus significatifs.

CHAPITRES NATURE	CA 2014	CA 2015	Evolution %	Evolution en montant	Répartition sur le fonctionnement
011 - Charges à caractère général	973 899.64 €	944 323.25 €	-3.04%	-29 576.39 €	25,25%
012 - Charges de personnel	2 234 257.83 €	2 201 165.20 €	-1.48%	-33 092.63 €	58,80%
014 - Atténuations de produits	3 365.00 €	4 807.00 €	42.85%	1 442.00 €	
65 - Autres charges gestion courante	458 049.47 €	458 159.56 €	0.02%	110.09 €	12,24%
66 - Charges financières	144 438.87 €	121 101.38 €	-16.16%	-23 337.49 €	3,23%
67 - Charges exceptionnelles	9 131.25 €	14 038.86 €	53.75%	4 907.61 €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 823 142.06 €	3 743 595.25 €	-2.08%	-79 546.81 €	
042 - Opérations d'ordre entre section	1 833 558.83 €	350 314.38 €	-80.89%	-1 483 244.45 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 656 700.89 €	4 093 909.63 €	-27.63%	-1 562 791.26 €	

Madame DANIEL explique que les charges de personnel (chapitre 012) représentent environ 59 % des charges de fonctionnement. Ces charges élevées en comparaison de communes de strate identique, ont pour autant déjà subi une baisse avec des départs en retraite non remplacés. Ce chapitre sera analysé dans le détail pour voir les marges de baisse possible. Pour autant, rappelle-t-elle d'une façon automatique, les charges intègrent les évolutions de carrière avec l'application du GVT (glissement vieillesse technicité).

Elle souligne le caractère faible des charges financières avec des remboursements d'emprunts peu élevés.

En conclusion sur les dépenses de fonctionnement, la Commune de Mornant apparaît comme peu dépensière et maîtrisant assez bien ses charges.

En recettes, Mme DANIEL indique que la Commune se trouve dans une dynamique intéressante avec une hausse de 6,22% et ce malgré une baisse des dotations de l'Etat.

CHAPITRES NATURE	CA 2014	CA 2015	Evolution %	Evolution en montant	Répartition sur le fonctionnement
013 - Atténuations de charges	39 181.36 €	40 133.36 €	2.43%	952.00 €	
70 - Produits des services	619 665.37 €	573 456.10 €	-7.46%	-46 209.27 €	10,56%
73 - Impôts et taxes	2 820 737.78 €	2 977 077.79 €	5.54%	156 340.01 €	54,83%
74 - Dotations et participations	1 448 338.21 €	1 634 587.97 €	12.86%	186 249.76 €	30,10%
75 - Autres produits gestion courante	54 484.89 €	63 624.08 €	16.77%	9 139.19 €	
77 - Produits exceptionnels	1 634 537.47 €	140 744.69 €	-91.39%	-1 493 792.78 €	
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 616 945.08 €</b>	<b>5 429 623.99 €</b>	<b>-17.94%</b>	<b>-1 187 321.09 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIONS</b>	<b>5 002 885.08 €</b>	<b>5 314 116.50 €</b>	<b>6.22%</b>	<b>311 231.42 €</b>	
042 - Opérations d'ordre entre section	57 183.11 €	38 410.29 €	-32.83%	-18 772.82 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 674 128.19 €</b>	<b>5 468 034.28 €</b>	<b>-18.07%</b>	<b>-1 206 093.91 €</b>	

Sur les éléments principaux, elle précise que

- les produits des services ont subi une baisse du fait que la Commune ne perçoit plus les recettes du camping,
- les impôts et taxes augmentent en raison du dynamisme des bases et non de l'augmentation des taux (inchangés depuis 2004),
- les dotations et participations connaissent une augmentation très positive d'environ 13% malgré la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

L'analyse fait donc ressortir l'absence d'effet ciseaux ce qui démontre une gestion parfaitement saines.

## Section d'investissement

En dépenses, Mme DANIEL indique que l'année 2015 a été une année de transition avant les grands projets qui seront présentés dans le budget primitif 2016.

Niveau de vote	Réalisé CA 2015		
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00 €	801 - Acquis. & réhabilitation caserne	42 144.43 €
020 - Dépenses imprévues Invest	0.00 €	905 - Chambry Boiron	46 618.91 €
040 - Opérations d'ordre entre section	38 410.29 €	906 - Opération Tuileries	900 486.45 €
041 - Opérations patrimoniales	606 131.25 €	909 - Club amitié	0.00 €
16 - Remboursement d'emprunts	468 120.14 €	910 - Centre technique	0.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	24 697.67 €	142 - Travaux voirie et bâtiments 2014	38 396.38 €
204 - Subventions d'équipement versées	11 529.17 €	144 - SCOLAIRE 2014	635.48 €
21 - Immobilisations corporelles	9 053.37 €	145 - SPORT 2014	2 091.25 €
487 - Acquisitions foncières	28 856.92 €	152 - Voirie Bâtiments 2015	198 256.55 €
		153 - Culture communication 2015	7 705.14 €
		154 - Scolaire 2015	4 922.82 €
		155 - Sport et entretien 2015	2 107.20 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>2 430 163,42 €</b>

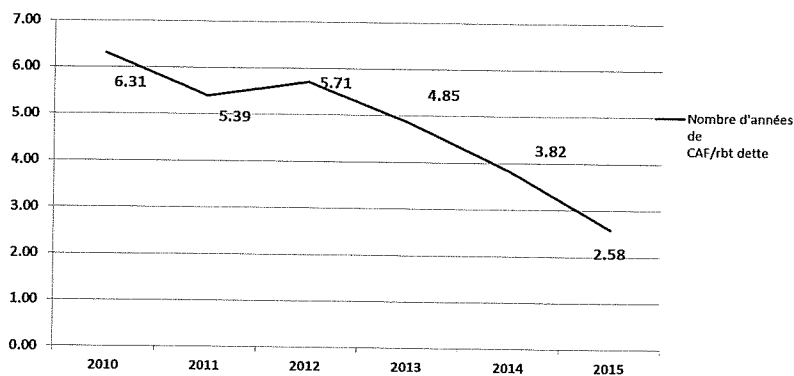
Le tableau reprend les opérations principales de l'année 2015.

En recettes, Mme DANIEL indique que les recettes 2015 ont été supérieures aux dépenses, générant ainsi un excédent d'investissement.

Niveau de vote	Réalisé CA 2015	Représentation sur l'investissement
021 - Virement de la section de fonct.	0.00 €	
024 - Produits des cessions	0.00 €	
040 - Opérations d'ordre entre section	350 314.38 €	
041 - Opérations patrimoniales	606 131.25 €	22,95%
10 - Dotations Fonds divers Réserves	1 402 556.24 €	53,10 %
13 - Subventions d'investissement	280 355.41 €	10,61%
16 - Emprunts et dettes assimilées	800.00 €	13,26%
21 - Immobilisations corporelles	1 324.67 €	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 641 481.95 €</b>	

Mme DANIEL fait un point sur l'état d'endettement de Mornant : elle explique que le capital restant dû au 31 décembre 2015 était de 4.023.369 €. Elle indique que la Commune poursuit sa politique de désendettement et que le nombre d'années estimé, pour rembourser sa dette, est d'environ 2,58 ans.

Nombre d'années de CAF/rbt dette



Enfin, elle montre le résultat définitif positif.

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Inscriptions au Budget primitif	3 967 087.30 €	3 967 087.30 €	4 959 000.00 €	4 959 000.00 €
Opérations de l'exercice	2 430 163.42 €	2 641 481.95 €	4 093 909.63 €	5 468 034.28 €
Taux de réalisation	61.26%	66.58%	82.56%	110.26%
Résultat de l'exercice (N)		211 318.53 €		1 374 124.65 €
Résultat reporté (N-1)	204 242.71 €			30 000.00 €
Résultat de clôture (N-1 + N)		7 075.82 €		1 404 124.65 €
Restes à réaliser	703 178.02 €	776 077.59 €		
<b>RESULTAT DEFINITIF (résultat de clôture + résultat des restes à réaliser)</b>		<b>79 975.39 €</b>		<b>1 404 124.65 €</b>

**Adopté à la majorité**

**Délibération n° 15/16**  
**Objet : Vote du Compte de gestion 2015**

Mme DANIEL présente le compte de gestion tel qu'établi par la Trésorerie générale de Mornant. Elle précise que la Trésorerie prépare son compte de gestion et qu'ensuite un rapprochement se fait avec le CA de la Commune pour vérifier la concordance. Le CG n'appelle aucune remarque ni observation.

**Adopté à la majorité**

**Délibération n° 16/16**  
**Objet : Affectation des résultats 2015**

Mme DANIEL indique que 15000 € seront affectés en fonctionnement et non 30000 € comme l'année précédente.

M. le Maire intervient en expliquant que le résultat ainsi affecté est exceptionnel. Il tient particulièrement à remercier les services et les élus pour leur rigueur. En effet, c'est la première fois que la Commune parvient à dégager un tel résultat réellement signe d'une bonne gestion et d'un message fort en direction des administrés et du territoire. C'est également la capacité de la commune à se désendetter qui est démontrée par ces chiffres car les emprunts sont faits à des moments propices avec réflexion.

Il précise que c'est sans doute la dernière fois qu'un tel résultat sera établi mais la construction d'un budget doit se faire de manière réaliste et pondérée pour éviter les difficultés financières comme d'autres communes peuvent les connaître. Aussi, devant la baisse des dotations de l'Etat, il est vital de rechercher systématiquement d'autres sources de financement à travers l'ensemble des dispositifs de subventions qui peuvent exister. Il indique que chaque euro économisé sera réinjecté en investissement et qu'il faut travailler sur le dynamisme de la commune à travers notamment la réorganisation des services déjà entamée.

**Adopté à la majorité**

**Délibération n° 17/16**  
**Objet : Vote des taux des trois taxes locales**

Mme DANIEL présente les taux des taxes locales et précise qu'ils sont inchangés depuis 2004.

- 18.11 % pour la taxe d'habitation
- 20.34 % pour la taxe foncière des propriétés bâties
- 67.62 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties

M. le Maire précise que ces taux inchangés correspondent à un engagement pris par l'équipe municipale mais qu'au-delà elle a souhaité également procéder à une baisse pour les personnes handicapées de la taxe d'habitation avec un abattement de 10%, appliqué depuis déjà le 1er janvier 2016.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 18/16**  
**Objet : Vote du budget primitif 2016**

Mme DANIEL reprecise les orientations prises lors du DOB (débat d'orientations budgétaires) :

- ❖ Aucune augmentation des taux de fiscalité locale tout en pérennisant la capacité d'autofinancement de la commune,
- ❖ Maîtrise et optimisation des dépenses de fonctionnement,
- ❖ Efforts consacrés à l'investissement,
- ❖ Réalisation des investissements nécessaires au maintien en bon état du patrimoine,
- ❖ Chercher des financements complémentaires publics et privés.

Elle commence l'étude du budget primitif 2016 par la section de fonctionnement et notamment par les recettes. Elle indique que l'augmentation des recettes bien que peu élevée reste réelle malgré la baisse des dotations de l'Etat. Le tableau ci-dessous montre l'évolution entre le BP 2015 et le BP 2016.

Niveau de vote	Prévu BP 2015	Prévu BP 2016	Evolution en %	Evolution en montant
013 - Atténuations de charges	15 000 €	35 000 €	133.33%	20 000 €
70 - Produits des services	558 098 €	529 595 €	-5.11%	-28 503 €
73 - Impôts et taxes	2 825 650 €	2 952 150 €	4.48%	126 500 €
74 - Dotations et participations	1 372 352 €	1 311 915 €	-4.40%	-60 437 €
75 - Autres produits gestion courante	57 400 €	60 340 €	5.12%	2 940 €
77 - Produits exceptionnels	6 500 €	5 500 €	-15.38%	-1 000 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 835 000 €</b>	<b>4 894 500 €</b>	<b>1.23%</b>	<b>59 500 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre section	94 000 €	90 500 €	-3.72%	-3 500 €
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	30 000 €	15 000 €	-50.00%	-15 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 959 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>0.83%</b>	<b>41 000 €</b>

Sur les dépenses de fonctionnement, Mme DANIEL indique que la démarche de maîtrise des dépenses est poursuivie en 2016 avec une faible augmentation par rapport à 2015 de l'ordre de 0,62%

Niveau de vote	Prévu BP 2015	Prévu BP 2016	Evolution en %	Evolution en montant
011 - Charges à caractère général	998 037.00 €	997 381.00 €	-0.07%	-656.00 €
012 - Charges de personnel	2 326 282.00 €	2 355 325.00 €	1.25%	29 043.00 €
014 - Atténuations de produits	3 700.00 €	6 000.00 €	62.16%	2 300.00 €
022 - Dépenses imprévues Fonct	10 000.00 €	45 000.00 €	350.00%	35 000.00 €
65 - Autres charges gestion courante	487 684.00 €	490 399.00 €	0.56%	2 715.00 €
66 - Charges financières	136 000.00 €	135 000.00 €	-0.74%	-1 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	12 500.00 €	13 500.00 €	8.00%	1 000.00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 974 203.00 €</b>	<b>4 042 605.00 €</b>	<b>1.72%</b>	<b>68 402.00 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre section	233 500.00 €	230 500.00 €	-1.28%	-3 000.00 €
023 - Virement à la sect° d'investis.	761 297.00 €	726 895.00 €	-4.52%	-34 402.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 969 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>0.62%</b>	<b>31 000 €</b>

### En section d'investissement

Niveau de vote	Crédits reportés	Prévu sur BP 2016
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00 €	7 075.82 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	726 895.00 €
024 - Produits des cessions	0.00 €	18 000.00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	0.00 €	230 500.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	1 200.00 €
10 - Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	1 823 774.65 €
13 - Subventions d'investissement	376 077.59 €	576 476.94 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	400 000.00 €	490 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>776 077.59 €</b>	<b>3 873 922.41 €</b>

Sur les recettes, Mme DANIEL précise que la Commune dispose d'une bonne capacité d'autofinancement avec un recours mesuré à l'emprunt

Mme DANIEL présente les principales recettes d'investissement pour 2016

- **Les recettes d'équipement** : elle précise que seules les subventions notifiées ont été inscrites :
  - ✓ Au niveau des crédits de reports :
    - Contrats pluriannuel : 364 139.59 €
    - Emprunt : 400 000 €
  - ✓ Sur le budget 2016 :
    - Contrat pluriannuel : 427 605 €
    - DETR : 145 540 €
- **Les subventions attribuées dans le cadre des travaux liés aux futurs aménagements des secteurs de** :
  - ✓ Chambry-Boiron et des Arches Grange-Dodieu,
  - ✓ des travaux de réhabilitation de l'ancien centre de secours en Pôle enfance
  - ✓ la construction du centre technique.
- **Les recettes financières**
  - ✓ le Fonds de Compensation de la TVA : 284 650 €
  - ✓ la taxe d'aménagement : 150 000 €
  - ✓ le virement prévisionnel de l'excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement: 726 895 €
  - ✓ Les cessions: 18 000 €

Sur les dépenses d'investissement, Mme DANIEL évoque les grands projets 2016

Niveau de vote	Crédits reportés	Prévu sur BP 2016
020 - Dépenses imprévues Invest	0.00 €	18 781.98 €
040 - Opérations d'ordre entre section	0.00 €	90 500.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	1 200.00 €
16 - Remboursement d'emprunts	0.00 €	475 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	35 365.00 €	23 040.00 €
21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	49 400.00 €
487 - Acquisitions foncières	0.00 €	50 000.00 €
801 - Acquis. & réhabilitation caserne	92 220.00 €	1 250 000.00 €
905 - Chambry Boiron	64 081.10 €	440 000.00 €
906 - Opération Tuilleries	5 146.28 €	210 000.00 €
909 - Club amitié	400 028.74 €	2 800.00 €
910 - Centre technique	9 398.24 €	487 500.00 €
911 - transition énergétique	0.00 €	79 000.00 €
912 - Travaux accessibilité ADAP	0.00 €	100 000.00 €
913 - Vidéo protection	0.00 €	50 000.00 €
152 - Voirie Bâtiments 2015	94 222.52 €	0.00 €
155 - Sport et entretien 2015	2 716.14 €	0.00 €
162 - Voirie Bâtiments 2016	0.00 €	572 300.00 €
163 - Communication Culture 2016	0.00 €	5 600.00 €
164 - Scolaire 2016	0.00 €	23 800.00 €
165 - Sport 2016	0.00 €	17 900.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>703 178.02 €</b>	<b>3 946 821.98 €</b>

- ✓ **Dépenses en crédits de reports** :
  - ❖ Local pour le club de l'amitié : 400 029 €
  - ❖ La maîtrise d'œuvre pour le futur pôle enfance : 93 360 €
  - ❖ L'acquisition d'un tracteur : 52 908 €
- ✓ **Dépenses précédemment engagées** :
  - ❖ Travaux de viabilisation et amorces de voirie Secteur des Arches Grange-Dodieu dans le cadre de la convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la COPAMO : 210 000 €
  - ❖ Travaux d'aménagement du quartier Chambry Boiron 2ème tranche : 440 000 €
  - ❖ Travaux de réhabilitation du futur pôle enfance : 1 250 000 €
- ✓ **Dépenses récurrentes** :
  - ❖ Logiciels et matériel informatique : 7 940 €
  - ❖ Acquisitions foncières diverses : 50 000 €
  - ❖ Matériel pour les services techniques : 44 800 €
  - ❖ Matériel sportif ; 17 900 €
  - ❖ Travaux en régie : 83 000 €

Mme DANIEL présente les nouveaux projets inscrits au BP 2016 :

- Equipement numérique pour l'école élémentaire : **15 000 € en 2016, 2017 et 2018**
- Construction du centre technique 1<sup>ère</sup> phase : **487 500 €**
- Transition énergétique : **79 000 €**
- Valorisation du patrimoine : **45 000 €**
- Mise en accessibilité sanitaires de la salle des fêtes : **50 000 €**
- Signalétique, patrimoine historique et cadre de vie : **112 000 €**
- Sécurité : **87 000 €**
- Travaux réseaux eaux pluviales avenue de Verdun : **150 000 €**

En conclusion, Mme DANIEL propose l'équilibre suivant du budget :

- En fonctionnement à 5 000 000 €
- En investissement à 4 650 000 €

Soit un total de 9 650 000 €

M. DELORME souhaite s'exprimer sur les orientations prises en investissement et notamment le projet de CHAMBRY-BOIRON dont il indique le bénéfice limité selon lui pour les habitants.

Ensuite, il évoque au-delà des projets les modalités de faisabilité comme l'ancienne caserne. En effet, il indique que beaucoup de temps a été pris pour établir un programme qui aurait sans doute pu être rédigé plus tôt.

Sur la transition énergétique, il regrette le manque d'informations depuis juin 2015. Il se questionne sur le projet de réseau de chaleur. Il a entendu parler de méthanisation mais s'interroge sur tous ces sujets et également sur la pertinence de travailler de tels dossiers à l'échelle communale. Enfin, il déplore le peu d'implication au niveau de l'intercommunalité.

Enfin, il s'interroge sur la mise en accessibilité de la salle des fêtes, sur le dossier vidéo protection pour lequel un provisionnement est fait sur le budget et projet pour lequel la population devait être consultée. Il s'inquiète de l'efficacité d'un tel dispositif alors même que la commune peine à recruter un gardien de police municipale.

M. le Maire souhaite répondre sur l'ensemble des points évoqués mais tient en premier lieu à faire part de son incompréhension. En effet, s'il savait que le budget 2016 ne pouvait sans doute pas recueillir l'assentiment de l'opposition, il précise que le vote du CA correspond uniquement à la sincérité des comptes.

Sur le projet CHAMBRY-BOIRON, il indique que malgré les reproches subis, l'équipe municipale a travaillé pour la création de logements aidés sur la commune avec un doublement de l'offre.

Sur la réhabilitation de l'ancien centre de secours, le projet a subi des améliorations parce qu'il a surtout été construit avec les utilisateurs et le temps pris correspond aux concertations nécessaires dans ce cas. Aussi M. le Maire souhaite assumer complètement le retard pris en rappelant qu'il s'agit là d'un projet structurant pour la commune.

Sur la transition énergétique, aucune feuille de route n'a été validée car la commission générale dans le cadre de l'AMI doit nécessairement intervenir. A l'origine la date retenue était novembre 2015, mais là encore le retard pris s'explique par le temps nécessaire pour un projet qui s'inscrit dans le temps.

Sur le manque d'implication des élus de la majorité au sein de la COPAMO, M. le Maire trouve l'argument faible.

Sur l'accessibilité, M. le Maire rappelle l'obligation des mises aux normes et l'obtention de subventions correspondantes dans le respect de ces prescriptions. Mais indique-t-il il s'agit surtout d'offrir aux utilisateurs des conditions optimales d'utilisation des équipements publics.

Sur la sécurité en général, il mentionne le travail actuel de Mme DREUX sur le PCS et la vidéo protection. Sur ce thème, M. le Maire déplore que les échéances électorales empêchent la consultation de la population via un référendum mais indique que d'autres moyens seront utilisés. En effet, la protection des libertés individuelles est un enjeu trop important. Aussi est-il vital pour chacun de pouvoir s'exprimer librement. Quant au recrutement d'un gardien de police municipale, il rappelle le contexte actuel et indique qu'il est en effet très difficile de trouver des candidats. D'autre part, l'arrivée d'un gardien doit également coïncider avec une organisation d'un poste de police : locaux, véhicule.

Plus globalement sur le budget, M. le Maire précise que de gros efforts ont été faits justement pour favoriser l'investissement avec des projets autour de l'économie locale. Mais une DM sera sans doute nécessaire estime-t-il avec le travail réalisé actuellement par le CME et notamment la réflexion sur le city stade.

Il insiste sur le caractère responsable de ce budget 2016 avec une limitation des dépenses mais dans le même temps souligne son ambition avec des projets et des investissements innovants autour d'agents et élus motivés et mobilisés.

M. VALETTE ajoute sur la réflexion portée par M. DELORME que toute action nécessite une réelle réflexion au sein de la COPAMO. En tant qu'élue lui-même au sein de l'intercommunalité, il travaille en relation étroite avec le VP en charge du développement durable qu'il rencontre d'ailleurs toutes les semaines.

**Adopté à la majorité**

**Délibération n° 19/16**

**Objet : Modification des autorisations de programme/crédits de paiement**

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un ajustement technique.

**Adopté à la majorité**

**Délibération n° 20/16**

**Objet : Vote des autorisations de programmes/crédits de paiements**

M. LAUGINIE s'interroge sur l'opportunité de cette délibération, alors même que la population n'a pas été consultée. Il demande donc son report car considère qu'elle est attentatoire aux libertés. et Il le rapport du sénat qui indique clairement que la vidéo surveillance est un investissement à fonds perdus.

M. le Maire souhaite préciser plusieurs points : la délibération ne sera pas retirée. La population sera non seulement consultée mais son avis sera suivi. Il demande instamment aux élus fassent attention à leur propos et de ne pas faire d'amalgame entre la vidéoprotection et l'atteinte aux libertés. Aujourd'hui, il s'agit d'apporter des réponses aux administrés face à la délinquance. Quant au rapport du sénat, celui-ci prône la mise en place de tels dispositifs.

**Adopté à la majorité**

**Délibération n° 21/16**

**Objet : Réhabilitation de l'ancien centre de secours – Demande de subvention – Réserve parlementaire**

Mme THIRY précise qu'elle ne formule aucune opposition mais tient simplement à s'exprimer sur les réserves parlementaires, qui selon elle, sont archaïques et correspondent au versement de sommes non négligeables mais selon le bon-vouloir des parlementaires. Elle souhaiterait que plus de transparence soit appliquée dans les attributions, ce qui est également selon elle un vœu de la Chambre régionale des comptes.

**Adopté à l'unanimité.**



**Délibération n° 22/16**

**Objet : Demande de subvention – Fonds de soutien à l'investissement local – Pôle enfance – 2<sup>ème</sup> tranche Chambry Boiron – Construction d'un centre technique**

Les 3 projets sont présentés.

M. le Maire indique que si aujourd'hui la Commune est en capacité de proposer ces projets c'est surtout qu'elle a été parmi les premiers signataires de la convention de l'AMI avec l'Etat.

Il précise que les sommes correspondant à ces subventions n'ont pas été inscrites au budget. En effet tant qu'elles n'ont pas été notifiées il est préférable de rester prudent. Toutefois, M. le Maire indique que la Commune saura se doter de ressources supplémentaires tout au long de l'année notamment par le biais du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire).

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 23/16**

**Objet : Modification de garantie d'emprunt – Alliade Habitat – Les PALLADINES**

La commune de Mornant accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt PLS d'un montant de 101 749 euros , d'un prêt C PLS d'un montant de 10 733 euros et d'un prêt PLS FONCIER d'un montant de 50 070 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 24/16**

**Objet : Garantie d'emprunt – SEMCODA – Avenue du Souvenir**

Les logements ont été inaugurés. La réhabilitation a été l'occasion de redonner vie aux bâtiments. Il s'agit pour M. le Maire d'une belle opération de maintien du patrimoine et bien évidemment d'une offre supplémentaire de logements aidés.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 25/16**

**Objet : Mission d'archivage 2016 – Convention avec le Centre de gestion du Rhône**

M. DUTEL explique que la Commune dispose d'un fonds important d'archives de la Révolution et du 19ème siècle. L'aide du CDG consistera dans le traitement et le classement de ces documents.

Les 18 jours seront répartis en 13 jours pour les archives dites historiques et 5 davantage consacrés à l'administratif courant.

M. le Maire tient particulièrement à remercier M. DUTEL pour son action car la Commune a de belles archives à conserver et surtout à valoriser.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 26/16**  
**Objet : Désignation membres de la CLECT – COPAMO**

M. le Maire précise que la CLECT n'est pas encore constituée mais qu'il convient de désigner parmi les élus municipaux le représentant de la Commune. Il propose que le vote se fasse à mains levées et non à bulletin secret. Le nom de Mme DANIEL est présenté. Les conseillers votent à mains levées pour Mme DANIEL.

**Adopté à l'unanimité**

**VIVRE ENSEMBLE**

**Délibération n° 27/16**  
**Objet : Mise à disposition d'un logement temporaire – La Poste**

Mme BURTIN propose de transformer un logement en logement temporaire consacré aux situations d'urgence avec un travail d'accompagnement des bénéficiaires. Mme BURTIN précise qu'une convention de 12 mois est signée avec Habitat & Humanisme.

Mme THIRY souhaite un complément d'information. En effet, 7 logements sont réhabilités mais seulement 6 seront exploités avec un logement mis à disposition par la commune.

M. le Maire répond qu'un logement est réservé pour la commune qui sera mis ensuite à disposition à l'opérateur Habitat & Humanisme. Mme THIRY évoque une réflexion qui avait été portée avec le Mas. Pour Mme BURTIN, l'opération n'était pas viable en raison de conditions financières trop importantes demandées à la Commune.

Mme THIRY demande ce qu'il est advenu du travail entamé par l'ancienne équipe municipale sur la question des logements pour les jeunes (stagiaires ou apprentis). Mme BURTIN indique que ce travail a été abandonné. Toutefois M. le Maire trouve qu'il s'agit là d'un réel besoin qui nécessiterait une coordination avec la COPAMO.

**Adopté à l'unanimité**

**EQUIPEMENT URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Délibération n° 28/16**  
**Objet : Approbation de la révision du PLU et mise à jour du zonage des eaux pluviales**

M. VALETTE explique que le PLU a été mis en révision en priorité pour des raisons réglementaires mais également pour être conforme avec les prescriptions du GRENELLE II et de la loi ALUR. Cela traduit la volonté d'avoir des outils surtout pour maîtriser l'urbanisation.

La nouveauté réside dans la mise en place de corridors écologiques, des zones humides, des zones agricoles, la limitation des hauteurs des zones pavillonnaires ou encore la création d'OAP (orientations d'aménagement et de programmation) permettant d'écrire des règlements sur certains tenements.

Il évoque également les servitudes de mixité sociale pour être conforme au PLU/H (la Commune se situe en polarité 2 avec 40 % de logements sociaux), la mise en place de la trame verte et certaines zones à convertir en zone naturelle, la protection de linéaires commerciaux.

M. RULLIERE tient à saluer la construction du PLU et approuve les orientations générales. Il évoque des moyens pertinents avec une vision sur environ 10 ans. Toutefois, il se dit surpris par les termes de la délibération 31/16 concernant l'acquisition de la parcelle ROSIER CHAUVIRE.

En effet, il s'interroge sur le déclassement de 2,4 ha de terrain agricole avec l'intention de faire une révision simplifiée en 2016. M. DELORME et M. LAUGINIE demandent pour quelles raisons cette acquisition n'a pas simplement été prévue dans la révision actuelle du PLU et s'interrogent donc sur la méthode.

Successivement, M. VALETTE, M. BIOT indiquent que le travail sur le PLU a nécessité environ 2 ans et qu'il était nécessaire d'arrêter le PLU pour le rendre opposable d'autant que certaines dispositions de la Loi MACRON pourraient rendre obligatoire à nouveau une nouvelle révision. L'application du PLU est donc indispensable aujourd'hui pour le développement de la Commune et le temps des entreprises avec les avancées sur l'emploi.

M. le Maire remercie M. RULLIERE et l'ensemble des élus pour leur implication sur un PLU que les services de l'Etat n'hésitent pas à qualifier d'exemplaire. S'il est conscient des imperfections du PLU, pour autant la frénésie réglementaire crée des incertitudes et une absence de visibilité réelle sur l'aménagement du territoire.

La prochaine délibération est travaillée en lien avec la Chambre de l'agriculture. Là encore, une nouvelle réflexion doit s'engager qui va demander du temps, en-dehors de l'approbation du PLU présentée dans cette délibération. Il précise que l'ensemble des modalités de concertation seront évidemment respectées.

M. VALETTE précise en conclusion que la même procédure avait été suivie pour le SDIS.

### **Adopté à la majorité**

#### ***Délibération n° 29/16*** ***Objet : Agenda d'accessibilité programmée***

M. PAPILLON expose le rapport présenté aux conseillers en indiquant que l'agenda d'accessibilité revêt un caractère obligatoire et correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Le montant est estimé à environ 350.000 €. M. le Maire remercie le travail déjà réalisé.

### **Adopté à l'unanimité**

#### ***Délibération n° 30/16*** ***Objet : Demande de subvention – COPAMO – Création d'un équipement « mode de déplacement doux »***

M. VALETTE expose les conditions de demande de subvention à la COPAMO concernant la création d'un équipement « mode de déplacement doux ».

### **Adopté à l'unanimité**

#### ***Délibération n° 31/16*** ***Objet : Acquisition Rozier Chauviré***

M. DELORME demande des éléments sur la destination. M. VALETTE répond qu'il s'agit de parcelles destinées à installer des équipements publics : les ateliers communaux, vraisemblablement ceux du Département et une réflexion est en cours avec la COPAMO, mais explique-t-il la destination finale de ces équipements publics reste à définir.

M. le Maire insiste à nouveau sur la totale transparence de ce dossier et sur les nécessaires ajustements du PLU à la marge qui existeront à travers les révisions dites simplifiées mais bien sûr avec enquêtes publiques.

M. DELORME ne comprend pas pour quelle raison on parle de projets sur 6000 m<sup>2</sup> alors que le déclassement concerne 2,4 ha et M. LAUGINIE rappelle le programme du candidat qui consistait à protéger les terres agricoles.

M. le Maire et M. VALETTE mentionnent les dispositions du PLU protectrices pour les agriculteurs et rappellent leur attachement. M. le Maire demande que les conseillers n'entrent pas en polémique stérile.

**Adopté à la majorité**

**Délibération n° 32/16**

**Objet : Convention EPORA – Révision du périmètre – Avenant**

M. BIOT rappelle la vocation d'EPORA principalement sur le portage foncier et indique que l'avenant ne concernera que la révision du périmètre.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 33/16**

**Objet : Installation des commerces ambulants sur les parcs d'activité intercommunaux : approbation des droits de place**

M. BIOT présente le principe d'installation des commerces ambulants et la cohérence sur le territoire.

**Adopté à l'unanimité**

**VIVRE ENSEMBLE**

**Délibération n° 34/16**

**Objet : Réaménagement de l'organisation du temps scolaire**

Mme MERLE rappelle que malgré l'opposition de la Commune à la réforme des rythmes scolaire, les élus ont toujours cherché à concilier les souhaits des différents partenaires au travers du comité de pilotage avec comme objectif le bien-être de l'enfant.

Toutefois, elle indique que la fatigue accrue de l'enfant est une réalité.

Elle mentionne que les enseignants ont souhaité libérer les vendredis après-midi dans le cadre d'une révision des horaires : cette proposition a été rejetée en conseil d'école pour préférer réfléchir au temps de la pause méridienne avec le constat que l'apprentissage était davantage facilité en matinée.

Elle explique que la délibération présentée ne concerne que les horaires et que le PEDT sera revu ultérieurement. En effet, il était important de communiquer rapidement sur ces nouveaux horaires tant au niveau de l'Inspection d'Académie que des parents avec l'ouverture des inscriptions au 4 avril.

Mme THIRY souhaite intervenir sur les rythmes scolaires et reprend le travail réalisé par une chronobiologiste qui met en avant les carences du dispositif et préconise de mettre en place des petits groupes avec des activités permettant de tendre vers le calme pour l'enfant. M. le Maire acquiesce et estime le système irresponsable mais indique que les ateliers mis en place fonctionnent bien et indique que l'avis des différentes instances doit être pris en compte, même si le problème réel réside dans les classes le mercredi.

Mme MERLE évoque la nécessaire concertation avec les parents avec le souhait de chercher la meilleure adaptation possible pour l'enfant.

M. le Maire insiste sur la charge financière qui ne reposera pas sur les parents et les activités mises en place dont l'enjeu majeur réside dans la réussite avec une équipe d'animateurs responsables, bienveillants et compétents.

**Adopté à la majorité.**

**Prochaine séance du conseil municipal : 23 mai 2016**

Fin de la séance : 23h00

Mornant, le 29 mars 2016  
Le Maire,



Renaud PFEFFER